

BUDGET

express

www.desjardins.com/economie

23 février 2005

DISCOURS SUR LE BUDGET FÉDÉRAL DU 23 FÉVRIER 2005

- Mesures fiscales
- Point de vue économique

BULLETIN D'INFORMATION



Desjardins

Fédération des caisses
du Québec

Vice-présidence Fiscalité
Vice-présidence Études économiques



Le 23 février 2005

Le ministre des Finances, Monsieur Ralph Goodale, a déposé cet après-midi son budget 2005-2006. Ce budget apporte très peu de mesures concrètes à court terme. On y dénote une aide accrue aux personnes handicapées et une faible baisse d'impôt pour les particuliers de 2006 à 2009. De même, on note une baisse de l'impôt des sociétés, mais seulement à compter de 2008.

Faits saillants

Mesures affectant les produits Desjardins	Mesures affectant les particuliers	Mesures affectant les entreprises
<ul style="list-style-type: none">• Hausse des plafonds REER• Contenu étranger dans le REER• Léger assouplissement du FRV fédéral• Limite de la protection d'assurance-dépôts	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation graduelle du montant personnel de base• Crédit d'impôt pour frais d'adoption• Augmentation du Supplément du revenu garanti• Frais médicaux payés pour le bénéfice d'une personne à charge• Mesures fiscales relatives aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none">• Ristournes d'une coopérative agricole sous forme de parts• Remboursement de TPS pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif
Mesures affectant Desjardins - Entreprises		
<ul style="list-style-type: none">• Abolition de la surtaxe à compter de 2008• Réduction du taux d'impôt des sociétés• Fiducies de revenu et caisses de retraite• Taux de cotisation à l'assurance-emploi		

MESURES AFFECTANT LES PRODUITS DESJARDINS

Hausse des plafonds REER

Il était déjà prévu que le plafond des cotisations au REER, de 18 000 \$ pour 2006, serait indexé selon l'inflation pour les années suivantes.

Le budget propose de hausser ce plafond de 1 000 \$ par année à compter de 2007, ce qui le portera à 22 000 \$ en 2010.

A compter de 2011, le plafond de 22 000 \$ sera indexé selon l'inflation.

Des mesures semblables sont également prévues pour les régimes de pension agréés et les RPDB.

Contenu étranger dans le REER

Depuis 2001, la limite du contenu étranger dans le REER était de 30 %, sous peine d'une pénalité de 1 % par mois pour l'excédent.

Le budget propose d'abolir cette limite dès 2005. Cette mesure vise tant les REER que les caisses de retraite (régimes de pension).

Léger assouplissement du FRV fédéral

À l'heure actuelle, les modalités du FRV fédéral obligent le bénéficiaire à utiliser le solde pour faire l'achat d'une rente à l'âge de 80 ans. Le budget propose d'éliminer cette exigence.

Limite de la protection d'assurance-dépôts

Afin d'aider à préserver la pertinence du système d'assurance-dépôts pour les Canadiens, et dans le cadre de son engagement de protéger les consommateurs, le gouvernement augmente immédiatement de 60 000 \$ à 100 000 \$ la limite de protection de l'assurance-dépôts du Canada pour les dépôts assurables.

Toutefois, il faut se rappeler que les caisses Desjardins et les sociétés de fiducie au Québec, entre autres, sont réglementées par l'autorité des marchés financiers du Québec. Il faudra donc attendre le budget du Québec pour voir si le gouvernement provincial s'harmonisera à cette mesure.

MESURES AFFECTANT DESJARDINS - ENTREPRISES

Abolition de la surtaxe à compter de 2008

Le budget propose d'éliminer la surtaxe de 1,12 % relative à l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2007. Le calcul sera effectué au prorata pour toute année d'imposition comprenant cette date.

Réduction du taux d'impôt des sociétés

Le budget propose également que le taux général d'imposition du revenu des sociétés soit ramené à 20,5 % à compter du 1^{er} janvier 2008, à 20 % à compter du 1^{er} janvier 2009 et à 19 % à compter du 1^{er} janvier 2010. Le calcul sera effectué au prorata pour toute année d'imposition comprenant ces dates.

Ces réductions ne s'appliqueront pas au revenu admissible à la déduction pour petites entreprises et à la déduction supplémentaire pour caisse de crédits.

Fiducies de revenu et caisses de retraite

Lors de la présentation du budget 2004, le gouvernement fédéral avait fait état du risque que posent pour les recettes fiscales les fiducies de revenu d'entreprise lorsque l'investisseur est exonéré d'impôt. De ce fait, ce budget avait limité le niveau de placements des caisses de retraite dans de telles fiducies. Toutefois, suite aux pressions du milieu, le gouvernement avait choisi de retarder la mise en application de ces mesures et de procéder à d'autres consultations.

Par le présent budget, le ministère des Finances annonce qu'il publiera sous peu un document de consultation au sujet des questions fiscales liées aux fiducies de revenu d'entreprise et autres entités intermédiaires, notamment les sociétés de personnes en commandite.

Taux de cotisation à l'assurance-emploi

Le gouvernement s'engage à plafonner le taux de cotisation à l'assurance-emploi à 1,95 % pour les deux prochaines années.

De plus, pour favoriser la stabilité des taux de cotisation, la variation du taux de cotisation d'une année à l'autre sera limitée à 0,15. Cette mesure offre une protection contre les hausses importantes et soudaines des taux de cotisation en période de ralentissement économique.

	Taux actuels	Taux proposés		
		2008	2009	2010
Taux réduit	13,12	12	12	12
Taux de base	22,12	20,5	20	19

MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

Augmentation graduelle du montant personnel de base

Le montant personnel de base (8 012 \$ en 2004 et 8 148 \$ en 2005) que tout contribuable peut réclamer dans sa déclaration de revenus sera augmenté graduellement à raison de :

- 100 \$ pour 2006
- 100 \$ pour 2007
- 400 \$ pour 2008
- 600 \$ pour 2009

Ces montants s'ajouteront à l'indexation annuelle et le montant personnel de base pour 2009 sera d'au moins 10 000 \$.

Une mesure semblable s'appliquera à l'égard du montant pour conjoint qui sera augmenté de 85 % des montants précédents; pour 2009, ce montant pour conjoint sera d'au moins 8 500 \$.

Crédit d'impôt pour frais d'adoption

Le budget propose l'instauration d'un crédit d'impôt non remboursable de 16 % pour les frais d'adoption admissibles payés pour un enfant de moins de 18 ans. Le montant des frais d'adoption admissibles à ce crédit d'impôt est limité à 10 000 \$.

Ce crédit s'applique à partir de l'année 2005. Il pourra être fractionné entre les deux parents adoptifs mais ne pourra être demandé que dans l'année où l'adoption sera menée à terme.

Augmentation du Supplément du revenu garanti

À compter de 2007, le Supplément du revenu garanti maximal sera majoré de 36 \$ par mois pour une personne célibataire et de 58 \$ par mois pour un couple.

Frais médicaux payés pour le bénéfice d'une personne à charge

Le régime fiscal actuel accorde un crédit d'impôt non remboursable pour compenser une partie des frais médicaux supportés par un contribuable pour une personne à charge, lorsque ces frais excèdent le moins élevé des montants suivants : 3 % du revenu net de la personne à charge et 1 844 \$. Le montant admissible est cependant plafonné à 5 000 \$.

Le budget propose d'augmenter ce montant maximal à 10 000 \$ à partir de 2005.

Mesures fiscales relatives aux personnes handicapées

À compter de 2005, le budget propose les mesures suivantes relativement aux personnes handicapées :

- aux fins de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), le concept de déficience est clarifié et les critères relatifs à la déficience des fonctions mentales sont mis à jour;
- l'admissibilité au CIPH est élargie au particulier qui a des limitations multiples lorsque les effets cumulatifs le limite de façon marquée dans une activité courante de la vie quotidienne;
- aux fins de l'admissibilité au CIPH du particulier ayant besoin de soins thérapeutiques essentiels au maintien des fonctions vitales, les activités réputées être des soins thérapeutiques sont définies avec plus de précision;
- la liste des professionnels de la santé qualifiés pour attester l'admissibilité d'un particulier au CIPH est élargie;
- la liste des dépenses admissibles aux fins de la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées est élargie;
- le montant maximum du supplément remboursable pour frais médicaux est majoré de 571 \$ à 750 \$;
- le montant maximal annuel de la Prestation pour enfants handicapés, à titre de supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants passe de 1 681 \$ à 2 000 \$ à compter du 1^{er} juillet 2005;
- lorsque le bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est admissible au CIPH :
 - la période maximale pendant laquelle il est permis de verser des cotisations passe de 21 à 25 ans; et
 - la période maximale pendant laquelle un REEE peut exister passe de 25 à 30 ans.

MESURES AFFECTANT LES ENTREPRISES

Ristournes d'une coopérative agricole sous forme de parts

Les coopératives agricoles peuvent verser des ristournes à leurs membres soit en espèces soit sous forme de parts; ces ristournes sont sujettes à une retenue d'impôt à la source.

Le budget propose que les membres admissibles des coopératives agricoles admissibles puissent reporter jusqu'à la disposition des parts, l'inclusion dans leur revenu des ristournes reçues sous forme de parts admissibles.

Pour être admissibles, une part doit être émise après 2005 et avant 2016 et ne doit pas, de façon générale, être remboursable ou rachetable dans les 5 ans suivant son émission.

Remboursement de TPS pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif à financement public peuvent demander un remboursement de 50 % de la TPS payée. Les hôpitaux, quant à eux, peuvent réclamer 83 % de la TPS qu'ils paient.

Pour tenir compte que de nombreux services des hôpitaux sont maintenant rendus par les organismes de bienfaisance ou sans but lucratif, le taux de remboursement pour de tels organismes qui fournissent des soins de santé sera haussé à 83 %.

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Budget fédéral 2005

Le 23 février 2005

Analyse du budget du Canada 2005

Un budget qui aura un peu de tout, pour tous... d'ici 2010!



Gilles Soucy
Vice-président et économiste en chef
Benoit P. Durocher
Économiste

François Dupuis
Chef économiste adjoint et stratège
Francis Généreux
Économiste

(418) 835-2450
1 866 835-8444 poste 2450

Un budget qui aura un peu de tout, pour tous... d'ici 2010!

Faits saillants

Le ministre des Finances, M. Ralph Goodale, a livré aujourd'hui son deuxième exposé budgétaire. Ce budget propose une stratégie essentiellement orientée vers une économie plus productive tout en promettant de bonifier les obligations internationales du Canada et de tirer meilleur parti des possibilités qui s'offrent sur la scène mondiale. Pour y parvenir, le gouvernement libéral prend de nombreux engagements pour les cinq prochaines années. Toutefois, ces nouvelles initiatives sont, pour la plupart, de petites envergures, particulièrement à court terme. Somme toute, le gouvernement libéral, en position minoritaire, aura voulu plaire à beaucoup en donnant un peu à tous.

- Un budget fondé sur des hypothèses économiques réalistes, pour ne pas dire prudentes, avec une volonté ferme d'améliorer le bilan financier de l'État fédéral.
- L'exercice 2004-2005 marque le huitième équilibre budgétaire consécutif, une première depuis le début de la Confédération.
- Après avoir atteint un sommet de 68,4 % au terme de l'exercice fiscal 1995-1996, le ratio dette/PIB se situerait présentement à 38,8 % et reculerait à 30,6 % en 2009-2010.
- Le gouvernement Martin introduit dans son budget 2005 de nombreuses mesures touchant le régime fiscal, l'assurance-emploi, la défense, l'aide internationale, la garde des jeunes enfants, les municipalités ainsi que l'environnement.
- Il faut cependant ajouter que ces dépenses seront étalées sur une période de cinq ans et que l'impact financier pour l'exercice 2005-2006 ne s'élève qu'à 7,4 G\$ (0,5 % du PIB).
- Les marchés financiers ne seront pas déçus du deuxième budget Goodale.

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

En milliards de \$	2003-2004	2004-2005p	2005-2006p	2006-2007p	2007-2008p	2008-2009p	2009-2010p
Opérations budgétaires:							
Recettes	186,2	195,8	200,4	210,1	220,4	228,4	237,8
- Variation (%)	4,7	5,2	2,3	4,8	4,9	3,7	4,1
Dépenses de programmes	-141,4	-158,1	-161,3	-169,5	-177,9	-185,8	-194,5
- Variation (%)	5,8	11,9	2,0	5,1	5,0	4,4	4,7
Solde de fonctionnement	44,9	37,7	39,1	40,6	42,4	42,6	43,2
Frais de la dette publique	-35,8	-34,7	-35,1	-35,6	-36,4	-36,1	-36,2
- Variation (%)	-4,0	-3,0	1,2	1,4	2,2	-0,8	0,3
Réserves pour éventualités		-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Mesures de prudence économique			-1,0	-2,0	-3,0	-3,5	-4,0
Solde budgétaire	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations non budgétaires	-2,8	-2,7	-5,3	2,1	2,4	0,0	-1,2
Ressources ou besoins financiers	6,2	-2,7	-5,3	2,1	2,4	0,0	-1,2
Ratio des dépenses de programmes sur le PIB (%)	11,6	12,2	11,9	11,9	11,9	11,9	11,9
Ratio du solde budgétaire sur le PIB (%)	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ratio des frais de la dette sur les revenus budgétaires (%)	19,2	17,7	17,5	16,9	16,5	15,8	15,2
Dette représentant les déficits accumulés	501,5	501,5	501,5	501,5	501,5	501,5	501,5
Ratio dette sur PIB (%) (sans réduction)	41,1	38,8	37,0	35,2	33,5	32,0	30,6
Dette représentant les déficits accumulés (avec application de la réserve)	501,5	498,5	495,5	492,5	489,5	486,5	483,5
Ratio dette sur PIB (%) (avec applications de la réserve)	41,1	38,6	36,6	34,6	32,7	31,0	29,5

p : prévisions

Source : Ministère des Finances du Canada

Analyse du budget

Un redressement fiscal assuré... pour les cinq prochaines années

Le deuxième budget du ministre Ralph Goodale s'inscrit parfaitement dans la ligne de conduite adoptée antérieurement par Paul Martin : un budget fondé sur des hypothèses économiques réalistes, pour ne pas dire prudentes, avec une volonté ferme d'améliorer le bilan financier de l'État fédéral. Le fait d'allonger le plan budgétaire de trois années supplémentaires, c'est-à-dire jusqu'à l'exercice 2009-2010, ajoute à la transparence du processus budgétaire.

Tel qu'illustré au tableau, ci-dessous, le scénario de prévisions économiques sur lequel s'appuient les projections budgétaires pour l'exercice 2005-2006 s'apparente beaucoup au nôtre, tant au chapitre de la croissance de l'économie que de l'évolution des taux d'intérêt. Néanmoins, le contexte général présente des risques importants, plus particulièrement en ce qui concerne le réaligement des devises. En effet, l'énorme déficit du commerce extérieur américain pourrait entraîner encore davantage le dollar américain vers le bas par rapport aux principales devises et, ainsi, amener une appréciation du huard, ce qui ralentirait davantage la cadence de l'économie canadienne.

Prévisions économiques et financières

	2004		2005		2006	
	Mouvement Desjardins	Budget fédéral*	Mouvement Desjardins	Budget fédéral*	Mouvement Desjardins	Budget fédéral*
PIB nominal (%)	6,0	4,9	4,7	5,0	5,1	5,1
PIB réel (%)	2,6	2,9	2,6	3,1	3,1	3,1
Bons du Trésor canadiens 3 mois (%)	2,2	2,7	2,8	3,5	3,6	3,6
Obligations canadiennes 10 ans (%)	4,6	4,6	4,4	5,1	4,9	4,9

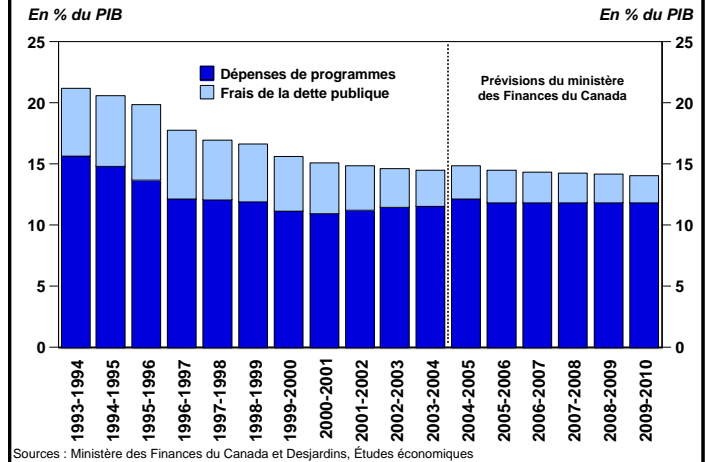
* : Prévisions consensuelles moyennes du secteur privé canadien.
Sources : Ministère des Finances du Canada et Desjardins, Études économiques

Du côté du redressement de la situation fiscale du gouvernement fédéral, elle se poursuit à un rythme accéléré et sa marge de manœuvre demeure toujours considérable. Le ministre des Finances nous promet encore un budget équilibré et ce, jusqu'en 2009-2010, assorti de réserves pour éventualités et de prudence économique qui augmentent graduellement pour atteindre 7,0 G\$ en 2009-2010. La situation financière du gouvernement fédéral étant solide, il est fort à parier que ces réserves pour éventualités seront appliquées au remboursement de la dette.

Ainsi, les ratios financiers du gouvernement ne peuvent que s'améliorer et le Canada ne peut que distancer ses partenaires du G7 sur ce plan. Après avoir atteint un sommet de 68,4 % au terme de l'exercice fiscal 1995-1996, le ratio dette/PIB se situerait présentement à 38,8 % et reculerait à 30,6 % en

2009-2010, si le plan budgétaire se réalise. En conséquence, le poids de la dette fond à vue d'œil. En 1995-1996, le gouvernement consacrait plus de 37 % de ses revenus budgétaires au financement du service de la dette. Ce ratio ne représente plus que 17,7 %, à l'heure actuelle, et continuera à fléchir au cours des prochaines années.

Dépenses budgétaires

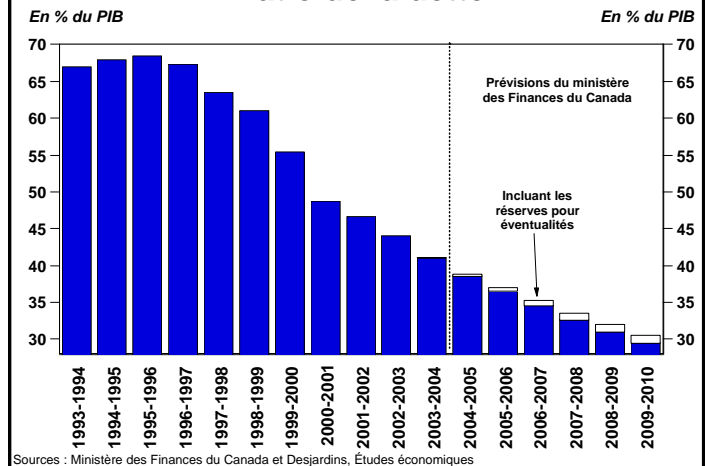


Sources : Ministère des Finances du Canada et Desjardins, Études économiques

Une panoplie de nouvelles mesures

Compte tenu de la situation minoritaire du gouvernement Martin à la Chambre des communes, les libéraux se devaient de proposer de nouvelles initiatives budgétaires susceptibles de plaire aussi aux autres partis politiques. Ainsi, le budget propose une multitude de mesures qui contenteront sans doute une grande partie des députés fédéraux. En plus de la bonification des transferts fédéraux en matière de santé et de péréquation qui avait déjà été annoncée à l'automne dernier, le gouvernement Martin introduit dans son budget 2005 de nombreuses mesures touchant le régime fiscal, l'assurance-emploi, la défense, l'aide internationale, la garde des jeunes enfants, les municipalités ainsi que l'environnement.

Ratio de la dette



Sources : Ministère des Finances du Canada et Desjardins, Études économiques

Il faut cependant ajouter que ces dépenses seront étalées sur une période de cinq ans et que l'impact financier pour l'exercice 2005-2006 ne s'élève qu'à 7,4 G\$ (0,5 % du PIB). En bout de ligne, ce sont 75,7 G\$ additionnels qui devraient être injectés dans l'économie canadienne d'ici l'exercice 2009-2010. Soulignons également que le ministère des Finances a déjà mandaté un comité d'examen des dépenses publiques afin de dégager des économies totalisant 7,1 G\$, au cours des cinq prochaines années, qui seront éventuellement réinvesties dans les nouvelles initiatives.

Accroissement des transferts aux provinces et territoires

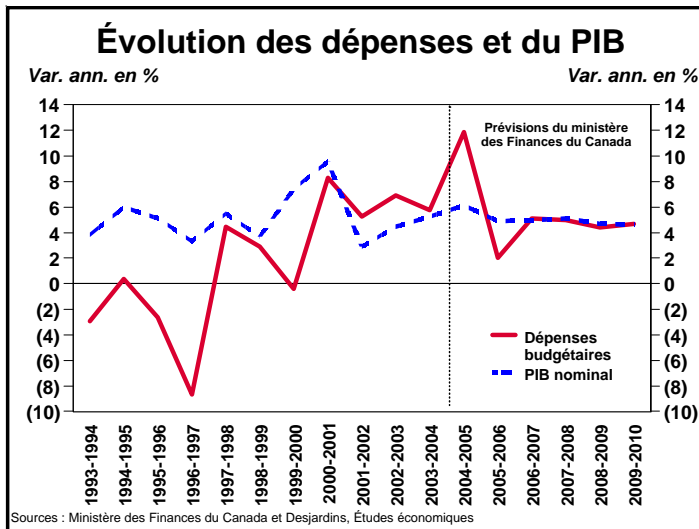
Le gouvernement fédéral s'est engagé, l'automne dernier, à augmenter de façon substantielle les transferts en matière de santé. Cela se répercutera par une contribution additionnelle totalisant 18,9 G\$, d'ici 2009-2010 (en incluant les sommes mises de côté chez un fiduciaire afin de réduire le temps d'attente dans le réseau de la santé). Le cadre pour la péréquation destinée aux provinces les moins nanties ainsi

que la formule de financement des territoires ont aussi été revus à la hausse l'automne dernier. Les provinces et territoires bénéficiaires de ces programmes recevront un montant supplémentaire de 14,1 G\$ au cours des cinq prochaines années. Si l'on ajoute les nouvelles initiatives proposées dans le budget 2005 afin de renforcer les fondements sociaux du Canada, le gouvernement fédéral dépensera à ce chapitre 39,4 G\$ de plus d'ici l'exercice 2009-2010.

Baisses d'impôt et autres engagements

Afin de rendre plus équitable et concurrentiel le régime fiscal canadien, le ministre Goodale suggère de relever graduellement les exemptions et crédits personnels de base. Ainsi, tous les Canadiens dont le revenu sera inférieur à 10 000 \$ en 2009 ne paieront plus d'impôt. Notons qu'il s'agit d'une indexation annuelle de 4,5 %, en moyenne, soit plus de deux fois le taux cible d'inflation de la Banque du Canada situé à 2 %. Le ministère des Finances évalue l'impact financier de cette mesure à 7,0 G\$ pour les cinq prochaines années. De plus, les plafonds des cotisations à un régime de pension agréé ou à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) seront rehaussés graduellement au cours des prochaines années. Du côté des sociétés, les taux d'imposition (général et sur le capital) seront réduits progressivement et la surtaxe sera abolie en 2008.

De plus, le budget 2005 donne suite à l'engagement du gouvernement fédéral de verser 5 G\$, sur cinq ans, pour favoriser l'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants. Il faut cependant ajouter que la plus grande partie de ces fonds ne sera attribuée qu'à compter de l'exercice 2007-2008. Le gouvernement libéral propose également certaines modifications au mécanisme d'établissement du taux de cotisation de l'assurance-emploi. Rappelons que le programme est actuellement administré à même les opérations courantes du fonds consolidé du gouvernement et que les primes



Mesures proposées depuis le budget de 2004							
En millions de \$	2004-2005p	2005-2006p	2006-2007p	2007-2008p	2008-2009p	2009-2010p	Total
Renforcer les fondements sociaux du Canada	7 249	5 008	5 622	6 230	7 034	8 209	39 353
Accroissement des transferts aux provinces	5 750	2 595	2 380	2 303	2 634	3 242	18 905
Péréquation et financement des territoires	1 454	1 590	2 042	2 508	2 992	3 493	14 080
Autres	45	823	1 200	1 419	1 408	1 474	6 368
Une économie productive, croissante et durable	1 381	927	1 903	3 051	6 174	8 401	21 837
Investir dans les gens (apprentissage et garde des jeunes enfants)	700	73	817	1 343	1 303	1 331	5 567
Un régime fiscal équitable et concurrentiel	15	187	557	1 152	4 301	6 556	12 768
Autres	666	667	529	556	570	514	3 502
Vers un environnement durable et des collectivités viables	300	716	707	1 060	1 815	2 965	7 563
Assurer un environnement durable	300	586	657	1 010	1 065	1 165	4 783
Infrastructures municipales		600	600	800	1 000	2 000	5 000
Moins montants prévus dans les budgets antérieurs		-470	-550	-750	-250	-200	-2 220
Remplir nos obligations internationales	711	796	923	1 431	2 453	3 008	9 320
Aide internationale	711	100	368	657	970	1 307	4 113
Renforcer la défense nationale		500	600	1 100	2 125	2 675	7 000
Autres		196	223	231	228	233	1 111
Moins montants prévus dans la mise à jour de l'automne 2004			-268	-557	-870	-1 207	-2 901
Autres	943	402	624	1 012	843	818	4 643
Moins économies dégagées	287	-460	-937	-1 661	-2 064	-2 219	-7 054
Impact financier total des mesures annoncées	10 871	7 389	8 842	11 123	16 256	21 182	75 665

p : prévisions
Source : Ministère des Finances du Canada

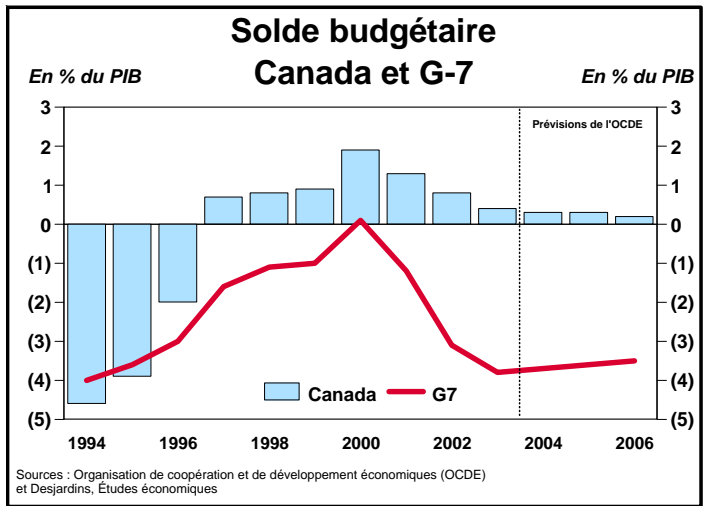
excédentaires gonflent depuis plusieurs années les revenus d'Ottawa. On estime que le surplus accumulé du programme s'élèverait à près de 46 G\$ pour les années 1996 à 2004. Une somme qui a été engloutie dans les dépenses budgétaires et le remboursement de la dette. Or, le gouvernement fédéral propose que le taux de cotisation soit dorénavant fixé par un comité qui tiendra compte des projections actuarielles du programme pour que les cotisations combler, ni plus, ni moins, les prestations de chaque année. Non seulement cette mesure devrait accroître la transparence, mais elle devrait aussi limiter les situations excédentaires, comme ce fût le cas systématiquement au cours des dernières années.

Environnement et infrastructures municipales

Le budget 2005 contient une gamme de nouvelles mesures afin de protéger l'environnement et réduire l'émission de gaz à effet de serre. Ces initiatives se chiffrent à près de 4,8 G\$, dont les effets seront étalés dans les cinq prochaines années. Comme promis, les municipalités recevront une portion des revenus tirés de la taxe fédérale sur l'essence. Cette contribution du gouvernement canadien, évaluée à 5 G\$ pour les cinq prochaines années, permettra aux municipalités d'améliorer et de moderniser leurs infrastructures.

Défense et obligations internationales

Le budget attribué à la défense sera augmenté de 7 G\$ au cours des cinq prochaines années afin d'accroître les effectifs des forces armées, d'assurer la viabilité opérationnelle et d'acheter de nouveaux équipements (hélicoptères, avions, camions, etc.). Il s'agit d'une amélioration majeure du budget de la défense qui augmentera ainsi d'un peu plus de 50 %, soit une croissance annuelle de près de 9 %, en moyenne, au cours des cinq prochaines années. L'aide internationale sera aussi bonifiée de 4,1 G\$, toujours sur l'horizon budgétaire de cinq ans, ce qui permettra la réalisation de plusieurs programmes humanitaires. On pense, entre autres, aux mesures prises au lendemain du tsunami en Asie du Sud et au soutien au continent africain.

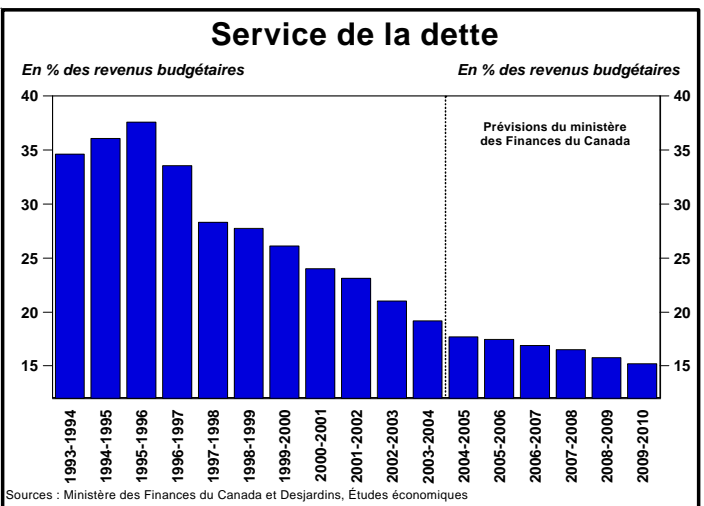


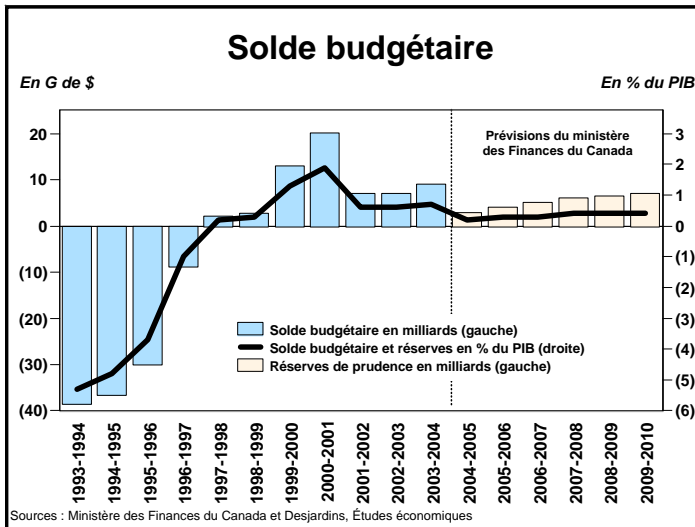
Impacts sur les marchés financiers

Les marchés financiers ne seront pas déçus du deuxième budget Goodale. Sans apporter de grandes nouveautés, le budget d'aujourd'hui affiche une amélioration continue du bilan financier du Canada. En éliminant les déficits chroniques pour passer à des excédents financiers soutenus depuis 1997, le Canada a nettement amélioré sa position sur la scène financière internationale. En fait, l'exercice 2004-2005 marque le huitième équilibre budgétaire consécutif, une première depuis le début de la Confédération.

Cette performance, qui place le Canada en tête de liste des pays du G-7, a réduit le besoin du Canada de recourir à l'épargne étrangère et a permis de ramener la dette extérieure nette à environ 15 % du PIB en 2004. L'abaissement de la dette extérieure réduit la sortie nette de revenus de placement vers l'étranger ainsi que l'exposition de l'économie à des chocs en provenance de l'extérieur. Cette évolution contraste avec la situation des États-Unis où ce ratio ne cesse d'augmenter depuis le début du millénaire. De moins de 10 % en 1999, il approche maintenant les 25 %.

Ces changements ont entraîné une réduction des primes de risque, une baisse marquée des taux d'intérêt et ont contribué à la hausse spectaculaire du dollar canadien depuis deux ans. Mais, plus important encore, advenant une perte de confiance envers les États-Unis de la part des investisseurs, l'amélioration considérable de la position financière canadienne permettra vraisemblablement de minimiser les conséquences négatives d'un tel choc. Par exemple, les écarts entre les titres obligataires canadiens et américains pourraient devenir largement négatifs alors que la devise canadienne, contrairement aux expériences antérieures, devrait s'apprécier.





Conclusion : un budget sur cinq ans qui dévoile la grande marge financière du gouvernement fédéral

Par sa rigueur et sa continuité le deuxième budget du gouvernement de Paul Martin est campé dans la plus pure tradition budgétaire instaurée par le premier ministre lui-même. C'est le bon côté du budget. Il est inspiré de prudence, axé sur l'amélioration de la marge financière du gouvernement, ce qui place le Canada dans une situation enviable alors que la société se prépare à relever les défis du vieillissement de la population, de la concurrence de plus en plus vive liée à l'ouverture des marchés et de la mise en application de l'Accord de Kyoto.

Par ailleurs, le fait que le gouvernement se dote d'une perspective budgétaire de cinq ans, soit de 2005-2006 à 2009-2010, donne une plus grande transparence quant aux

intentions du gouvernement et réaffirme sa volonté de garder le cap sur l'assainissement fiscal. Toutefois, l'essentiel des nouvelles mesures fiscales annoncées, bien que cohérentes d'un point de vue économique et social, n'aura pas beaucoup d'ampleur avant deux ou trois ans. Par exemple, les nouvelles mesures annoncées pour l'exercice 2005-2006 se chiffrent à 7 849 M\$, alors que celles pour l'exercice 2009-2010 totaliseront 23 401 M\$, soit trois fois plus. Il y a donc un « pelletage » en avant qui rappelle une certaine époque moins glorieuse de la gestion publique fédérale.

Il faut dire que l'essentiel des mesures fiscales annoncées pour l'exercice 2005-2006 avait déjà été révélé et comptabilisé en partie à l'exercice 2004-2005. Ceci illustre la grande marge de manœuvre dont disposait le gouvernement. En effet, le total des nouvelles initiatives prises depuis le budget de février 2004 et celles du budget 2005 attribuées à l'exercice 2004-2005 s'élèvent à 10 584 M\$. Pourtant, les hypothèses économiques du budget présenté en mars 2004 se sont réalisées à la décimale près. C'est donc dire que le gouvernement disposait en réalité, dès le départ, d'une marge de manœuvre de plus de 10 G\$ pour l'exercice 2004-2005. Si on ajoute à ce montant la réserve pour éventualités de 3 G\$, la marge de manœuvre pour l'exercice 2004-2005 s'élevait à plus de 13 G\$.

En dépit des efforts louables du présent gouvernement pour améliorer sa gestion fiscale depuis un an, il doit faire davantage pour optimiser son processus budgétaire et augmenter sa crédibilité. Les surplus dégagés ces dernières années ne peuvent qu'envenimer les propos des tenants du « déséquilibre fiscal ». De plus, il devrait se questionner sur le chevauchement des champs de juridiction avec les provinces qui ne peut que mener à une mauvaise gestion des fonds publics et, souvent, au gaspillage.